COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE SUIVI ISDI

Date : 23 avril 2023 à 9H dans les locaux de la zone de vie TERSEN

Personnes présentes :

Commission : MM. - KLEIJN – PERCHAT - POURADE

Tersen Cosson : MM. DEGAND –SENERGUES – HALTZ – GOMBERT (alternant)

Personne invitée : M. ARNOULD (exploitant agricole sur l’emprise)

Personnes excusées : M. JEAN-BAPTISTE – TABORSKI – MELOT

Après présentation du contexte et des objectifs de cette réunion, nous procédons à un tour de table.

Plusieurs personnes de la CLS n’ont pas pu être présentes à cette réunion. Nous évoquons la demande réitérée de Monsieur JEAN-BAPTISTE de faire représenter la COPEP en son absence par Monsieur MICHEL (secrétaire du COPEP). Il est observé que sa présence ne pourra qu’améliorer la transparence sur les actions de l’ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Proposition est faite d’inviter dans ce cas Monsieur MICHEL en tant que personne physique. Cette proposition est validée par la CLS.

La CLS accueille également Monsieur Arnould en tant qu’expert agricole et propriétaire du terrain agricole.

Ces précisions étant apportées, nous procédons à l’ordre du jour via la documentation de présentation préparée par M. DEGAND.

**Notes complémentaires à cette présentation de Monsieur Degand (n° page):**

Pages 1 – 9 fournissent un aperçu des travaux menés pour la préparation de l’extension sud de la ISDI.

9 : Après recommandations du cabinet écologique et l’expérience de la végétalisation de la tranche 1, celle de la tranche 2 appliquera un « ilotage différencié de milieux arborés, arbustifs et herbacés » afin d’accentuer la diversité des habitats écologiques.

13 : l’inspection de la DRIEAT (l’organisme préfectoral en charge du contrôle du respect de l’arrêté préfectoral de l’ISDI) a été effectuée en décembre 2022. Le rapport a été rédigé et validela conformité des éléments. Ce rapport est consultable sur le site du gouvernement GEORISQUE.

L’exploitant, M. Arnould donne ses évaluations de rendement des récoltes effectuées sur l’ISDI tranche 1. Données préalables :

* Une première année d’exploitation agricole sur une ISDI s’associe à une récolte de l’ordre de 40% de moindre que la récolte moyenne
* L’année 2022 a été particulièrement sèche et chaude.

Ceci étant donné, le rendement 2021 était « normal », donc sans perte ! Le rendement 2022 était de – 20%, en adéquation avec les conditions météorologiques et de nouveau nettement au-dessus des attentes.

Conclusion : les travaux de reconstruction pédologique, de nivellement, de réduction de l’érosion de surface montrent leur efficacité sur l’ensemble des zones remises en état, ce qui n’était pas le cas avant les réaménagements effectués sur la tranche 1 (avant 2014) .

14 : la restitution agricole de l’extension sud et de la zone 1 (piste d’accés) est planifiée pour le printemps-été 2024.

16 : Un pic de poussière a été observé le 5 octobre 2022. Il était consécutif à un épandage de compost devenu très sec par la sécheresse ambiante. L’application « TERSEN ET MOI » a rapidement communiqué sur ce phénomène, sans aucun rapport avec stockage de déchets inertes.

17 : les capteurs complémentaires, spécifiques à la ISDI de Puiseux, montrent un creux de mesure depuis l’extinction des luminaires entre minuit et 6H du matin. Normal : les capteurs fonctionnent sur une batterie qui se recharge la nuit et le temps de recharge des batteries avait été fortement réduit du fait de cette extinction. Une solution technique est en cours de mise en place.

17-21 : De nombreuses mesures de bruit et de poussière sont disponibles. Comme prévu, leur lecture n’est pas aisée :

* Le capteur à l’école du Coudray donne de nombreux pics élevés. On peut aisément supposer que ces pics ont lieu lors des pauses, quand les enfants sortent dans la cour.
* Les capteurs enregistrent tous les bruits, pas uniquement ceux de la ISDI. Les origines peuvent être nombreuses : le chantier de la ZAC du Bois du Temple , un chantier de construction ou de maintenance. Il en est de même pour les poussières.

Trois demandes sont faites par le CLS :

* La possibilité d’avoir et analyser les niveaux sonores en temps réel. Cela permet d’établir un éventuel lien entre la mesure sonore et la cause : une sortie de classe par exemple.
* La possibilité pour TERSEN de recevoir un message en temps réel de dépassement de seuil, afin d’établir, si possible, un lien entre ce pic et la cause et ainsi incriminer ou disculper les travaux de la ISDI.
* En complément de la présentation actuelle des mesures de bruit, une présentation avec des échelles de temps différentes permettant de mettre en relation l’activité de l’ISDI avec l’environnement autour du site : échelle sur 24H et échelle sur 7 jours par exemple. L’activité de l’ISDI ayant lieu du lundi au vendredi selon des horaires définis par arrêté préfectoral, les émergences en dehors de ces périodes pourraient être isolées.

25 : le CLS confirme l’importance de l’application TERSEN ET MOI, et ce notamment en cas d’activités spécifiques qui pourraient générer des nuisances ponctuelles ou temporelles. Une information en amont permettrait aux riverains d’être informés et de prendre d’éventuelles disposition.

27 : Concernant le déplacement de la zone de vie sur la prochaine extension Est de l’ISDI, le CLS insiste sur l’implantation d’une barrière visuelle végétalisée entre Puiseux Village et cette zone, afin de réduire toute nuisance visuelle. Cette barrière aura pour double objectif de protéger les habitants du village des nuisances visuelles sur la base de vie et sur la zone d’exploitation de l’extension Est.

Tersen en a bien conscience et intègre ce point dans son projet de la zone 3. Le plan est en cours d’élaboration et pourra être présenté lors de la prochaine réunion du CLS.

Monsieur Arnould suggère d’envisager la plantation d’arbres de l’autre côté de la RD9, en prolongation de l’écran existant. Cette zone concerne le conseil départemental général

Une telle demande mériterait un appui diligent par la mairie de Puiseux auprès du conseil départemental afin d’anticiper les futurs délais de mise en œuvre. TERSEN évoque la possibilité de participer financièrement en partie à ce projet, en parallèle de l’étude de solutions complémentaires sur le périmètre de l’ISDI.

28-49 : ces pages montrent l’importance donnée au dossier écologique et à l’aménagement de la vallée verte constituant une vocation prépondérante du projet d’aménagement de l’ISDI autorisée.

44 : L’accrochage des nichoirs répond aux recommandations du bureau d’étude écologique chargé du suivi du site en utilisant des nichoirs adaptés aux espèces réalisés par la LPO. Certains nichoirs sont de ce fait facilement accessibles aux promeneurs. Il est alors suggéré d’intégrer sur le projet de panneau présenté une notion de protection des oiseaux et des nichoirs.

49 : les nombreuses dispositions pour la biodiversité permettraient de sensibiliser plus activement le public. TERSEN suggère l’organisation d’une visite pédagogique pour les écoliers de Puiseux, à organiser avec les écoles concernées. Le CARPG peut appuyer de telles démarches.

FKL contacte la Mairie pour transmettre les coordonnées des personnes à contacter.

**Questions diverses :**

* Le volume des dépositions fait l’objet de relevés topographiques périodiques par drone et géomètre. En effet, le foisonnement des dépositions ne permet pas de calculer immédiatement de manière suffisamment précise les dépositions car un tassement naturel s’opère.
* Le CLS insiste sur la communication de l’avancement du chantier, le besoin de transparence. Plusieurs options sont évoquées : publication de la présentation TERSEN et /ou du compte rendu sur le site de la Mairie ; un article dans le Puiseux Mag ; un affichage sur le panneau de la mairie… FKL aborde ce thème avec la Mairie.

**Visite du chantier**

Equipé de bottes, de casque et de gilets, nous visitons l’exploitation de l’ISDI de l’intérieur, en longeant la piste d’accés temporaire réalisée en enrobés (1,1 km) permettant d’atteindre la zone de mise en remblais des matériaux inertes au sein de l’extension Sud de l’ISDI.

Tersen nous rappelle les modalités de suivi de la nature des déchets : Demande d’Acceptation Préalable (DAP) de décharger par le client et analyse des dépositions en fonction du volume suivant les prescriptions préfectorales ; un contrôle visuel et documentaire lors de la réception à l’entrée du site, puis un contrôle au déchargement par sondage visuel.

Tout écart fait l’objet d’une analyse et d’un statut, dument notifié dans le registre des entrées. A noter qu’un registre des refus existe également

Pour la prochaine réunion du CLS, TERSEN proposera un slide sur ce thème.

**Conclusion**

La réunion s’est déroulée en toute transparence, de manière constructive et instructive. Nous en remercions l’équipe TERSEN et notamment Monsieur DEGAND pour la préparation de la présentation.

**Prochaine réunion :**

Elle aura lieu dès que le projet de l’extension EST pourra être présenté et commenté, soit fin 2023, début 2024.

Le rédacteur

F. Kleijn